



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 7 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le sept mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : MM. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Nathalin CLEUET, Annick BIGUET, Edmond BERNARD, Viviane BOIREAU, Noël VIVION, Armelle HATRY-CHATELAIN Laurent CLÉMENT

Absents : M. Patrick VIGNAUD, François VIVION

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Alison McDONAGH

Date de convocation : 27 avril 2018	Nombre de conseillers municipaux :	Vote :
Date d'affichage : 27 avril 2018	- en exercice : 11	- Pour : 9
	- présents : 9	- Contre : 0
	- votants : 9	- Abstention : 0

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte rendu de la réunion précédente.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu.

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour : une subvention pour la CCVG concernant la voirie et une décision modificative.

Les membres du Conseil Municipal présents acceptent l'ajout des deux points à l'ordre du jour.

Délibérations

1. Plan local d'urbanisme intercommunal
2. Dématérialisation des procédures des marchés publics : convention CCVG
3. Adhésion au syndicat mixte du Clain Sud
4. Remplacement du contrat CAE
5. Devis peinture du logement 8 rue du lavoir
6. Demande de subvention pour voyage scolaire
7. Décision modificative pour annulation de titres sur année antérieure
8. Révision des loyers pour les logements communaux situés 3 et 8 rue du lavoir
9. Subvention pour la CCVG concernant la voirie
10. Décision modificative

Questions diverses

- Plan d'eau
- Logements communaux
- Eolien
- Assainissement
- Bâtiments communaux
- Travaux en cours

DELIBERATION 2018-24 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avec le cabinet d'études en charge de l'organisation du PLUI. Le travail s'est effectué sur la base des cartes communales. Une estimation sur 15 ans, compte tenu de l'historique en matière

d'urbanisme de la commune ces dernières années, a déterminé un potentiel de 10 nouvelles constructions hors lotissement soit un besoin d'espace libre à la construction d'1 hectare. Il a été déterminé par le cabinet d'étude que les espaces libres pour toute nouvelle construction soient situés dans le bourg et au lieu dit Viviers du fait de la présence d'un assainissement collectif. Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux qu'il est demandé de finir de répertorier les granges et les haies à protéger pour fin mai. Il est rappelé que les bâtiments agricoles de type grange ne pourront pas tous faire l'objet de changement d'affectation une fois le PLUI mis en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De répertorier** les bâtiments agricoles de type grange et les haies remarquables.

DELIBERATION 2018-25 :Dématérialisation des procédures des marchés publics : convention CCVG

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la dématérialisation des procédures de consultations des marchés publics est un processus engagé depuis le 1^{er} janvier 2010 et dont la nouvelle réglementation exige qu'il soit abouti au 1^{er} octobre 2018.

Ainsi à compter du 1^{er} octobre 2018 et sauf exception :

- l'avis d'appel à concurrence et les documents de consultation sont gratuitement à disposition des opérateurs économiques sur le profil acheteur de la commune pour tous les marchés publics dès qu'une mise en concurrence est nécessaire ;
- toutes les communications et tous les échanges d'informations s'effectuent par voie électronique : les opérateurs économiques sont tenus de transmettre leurs candidatures et leurs offres par voie électronique ;
- les données essentielles relatives à l'attribution et à la modification de chaque marché répondant à un besoin dont la valeur est égale ou supérieure à 25 000€ HT sont désormais publiées ;

La CCVG et l'ensemble de ses communes membres en tant que pouvoirs adjudicateurs, doivent se conformer aux obligations précitées. La CCVG propose la signature d'une convention portant mise à disposition de son service des affaires juridiques et de la commande publique ainsi que de la plateforme « marches-securises.fr ».

En ce qui concerne la dématérialisation, la CCVG a passé un marché public avec la société ATLINE SERVICES pour une durée de 2 ans reconductible, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour un montant annuel de 3 450€ HT soit 4 140€ TTC pour un nombre illimité de consultations mises en lignes jusqu'au 31 décembre 2019

Il est demandé à la commune une participation forfaitaire annuelle en fonction de la catégorie dans laquelle elle se trouve, dès la première consultation mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation.

Pour la commune de Saint Martin L'Ars, la participation annuelle s'élève à 70€ TTC.

Concernant le service des affaires juridiques et de la commande publique de la CCVG, il aiderait, à titre gracieux, la commune en cas de difficultés rencontrées lors de la dématérialisation de la procédure de consultation des marchés publics, sur le profil acheteur de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De conclure** la convention de mise à disposition du service des affaires juridiques et de la commande publique et de la plateforme « marches-securises.fr » de la CCVG, dans les conditions financières susmentionnées, afin d'assurer la dématérialisation des procédures de consultation des marchés publics ;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

DELIBERATION 2018-26 : Adhésion au syndicat mixte du Clain Sud

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que c'est la communauté de communes Vienne et Gartempe qui représente la commune au sein du syndicat mixte du Clain sud dans le cadre de la compétence gestion des milieux aquatiques. Il explique que certaines interventions peuvent être prises en charge par la commune en adhérant au syndicat mixte du Clain sud. Cependant les informations à ce sujet n'ont pas été transmises de façon claire, à ce jour.

Monsieur le Maire a demandé les statuts mais ne les a pas encore reçus.

Aussi il propose de sursoir à cette décision dans l'attente de renseignements complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De sursoir** à la décision pour cause de manque d'information

DELIBERATION 2018-27 : Remplacement du contrat CAE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à compter du 24 mai 2018, le contrat en CAE de M. Cyril Billaud sera terminé. Comme évoqué lors d'autres conseils municipaux, la commune a un besoin pour tous les travaux d'avoir 2 agents polyvalents principalement en saison estivale. En effet, le travail hivernal est moins important sur la commune. Avec le transfert de compétence de la voirie à la communauté de communes Vienne et Gartempe, les travaux d'égouttage et de fauchage seront réduits.

Les conseillers municipaux proposent de recruter un agent en contrat à durée déterminé à temps non complet soit 17h30 par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De recruter** un adjoint technique territorial 1^{er} échelon à temps non complet soit 17h30 par semaine en CDD à compter du 1^{er} juin 2018.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DELIBERATION 2018-28 : Devis peinture du logement 8 rue du lavoir

Monsieur le Maire présente un devis reçu en mairie pour la rénovation du logement communal situé 8 rue du lavoir. Il s'agit de l'entreprise Bourriaux : 2521.97€ HT soit 2774.17€ TTC. Un second devis de l'entreprise Jarrassier est en attente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De donner** un accord de principe sur le devis le moins disant.

DELIBERATION 2018-29 : Demande de subvention pour voyage scolaire

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la demande de Mme Audrey Martin pour le voyage scolaire de sa fille Zoé Moigner, scolarisée à l'école publique d'Usson-du-Poitou.

Sur présentation du budget prévisionnel, la participation des parents pour un séjour de 2 jours et 1 nuit au centre de Plein Air de Lathus est de 25€ par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de verser** une subvention à hauteur de 25€ à Mme Audrey Martin pour le voyage scolaire de sa fille.

DELIBERATION 2018-30 : Décision modificative pour annulation de titres sur année antérieure

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2015, M. Sébastien Moigner était gérant du restaurant le Pont Creusé. Il avait envoyé une lettre de démission en février 2015 avec un préavis de 3 mois.

Les loyers ont donc été titrés jusqu'en mai 2015 (mars : 600.00€ ; avril : 600.00€ ; mai : 600.00€).

Une liquidation judiciaire a été rendu en février 2015.

La trésorerie de Civray informe la commune qu'après une liquidation judiciaire, aucun loyer ne peut être demandé.

Afin d'annuler les titres de l'année 2015, une décision modificative est nécessaire puisqu'il a été budgété à l'article 673 : 1000.00€.

Monsieur le Maire propose la décision modificative comme suit :

c/673 (titres annulés sur exercices antérieurs) :	+800.00€
c/615228 (services extérieurs, entretien voirie) :	-800.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** la décision modificative suivante :

c/673 (titres annulés sur exercices antérieurs) :	+800.00€
c/615228 (services extérieurs, entretien voirie) :	-800.00€

DELIBERATION 2018-31 : Révision des loyers pour les logements communaux situés 3 et 8 rue du lavoir

Monsieur le Maire donne connaissance des loyers actuellement pratiqués pour les logements situés : 3 rue du lavoir : 330.55 € (pour un T4 avec 3 chambres) et 8 rue du lavoir : 273.76€ (pour un T3 avec 2 chambres).

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de chauffage et de rénovation vont être effectués. Il propose de revoir les loyers afin de les louer prochainement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'appliquer** les loyers comme suit :

Logement T4 situé 3 rue du lavoir :	400€ par mois
Logement T3 situé 8 rue du lavoir :	350€ par mois

DELIBERATION 2018-32 : Subvention pour la CCVG concernant la voirie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la suppression du syndicat intercommunal de voirie de la région de L'Isle Jourdain, la Communauté de Communes avait anticipée la prise de compétence de la voirie. Cette dernière avait suivi le même fonctionnement que le SIVRIJ.

La commune de Saint Martin L'Ars doit donc régler une facture d'un montant de 62 302.40€, correspondant au montant des travaux réalisés moins le FCTVA récupéré par la CCVG. Il est donc nécessaire, afin de régulariser la situation, de verser à la CCVG des subventions d'équipement et de fonctionnement, à hauteur de la facture, soit 62 302.40€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'attribuer** une subvention d'équipement et une subvention de fonctionnement

DELIBERATION 2018-33 : Décision modificative

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour permettre de verser les subventions d'équipement et de fonctionnement à la CCVG.

En accord avec la trésorerie, Monsieur le Maire propose la décision modificative comme suit :

c/20413 (subvention d'équipement versée à un groupement de collectivités) :	+40580.02€
c/6573 (subvention de fonctionnement versée à un groupement de collectivités) :	+416.73€
c/615231 (services extérieurs entretiens voiries) :	-40996.75€
c/2151 op 139 :	+25205.55€
c/231 op 139 :	-25205.55€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser la décision modificative suivante :	
c/20413 (subvention d'équipement versée à un groupement de collectivités) :	+40580.02€
c/6573 (subvention de fonctionnement versée à un groupement de collectivités) :	+416.73€
c/615231 (services extérieurs entretiens voiries) :	-40996.75€
c/2151 op 139 :	+25205.55€
c/231 op 139 :	-25205.55€

Questions diverses

- Plan d'eau

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'analyse de l'eau de baignade du plan d'eau a été effectuée le 3 mai.

Monsieur le Maire informe que la candidate retenue en tant que surveillant de baignade, titulaire du BNSSA, doit passer un examen de recyclage prochainement. Dès le résultat connu, un nouveau contact sera établi.

M. Edmond Bernard demande si un banc peut être ajouté autour du plan d'eau vers les anciennes passerelles et si des poubelles pouvaient être installées.

Mme Alison McDonagh répond que le changement des poubelles pour le plan d'eau est en cours, un devis a été reçu. Un banc sera installé.

- Logements communaux

M. Edmond Bernard s'inquiète d'un problème de réception d'antenne télé aux logements de la cure et d'un volet défectueux dans un des logements.

Monsieur le Maire répond que concernant le volet, l'entreprise Thévenet était intervenue précédemment. La commune fera appeler à l'entreprise Degorce pour revoir le problème. Et concernant les problèmes de réception télé, la commune a déjà demandé l'intervention de l'entreprise Gitem de Gençay.

- Eolien

Les conseillers municipaux demandent l'état de l'avancement des travaux du parc éolien.

Monsieur le Maire répond que la mise en route devrait être effective pour début juillet. Il doit recontacter M. Mentrel de WKN, pour confirmation. Il rappelle qu'une offre de concours de 100 000€ avait été négociée auprès de cet opérateur. Au vu de l'avancement des travaux, il est souhaitable de demander son versement.

- Assainissement

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que suite au rendez-vous avec M. Peltier, le trésorier comptable de Civray, il n'y aurait pas forcément besoin de contracter un emprunt pour les travaux de restructuration du réseau d'assainissement du bourg.

Il précise que ces travaux devraient commencer le 22 mai rue des épis. Les riverains en seront informés par courrier.

- Signalétique

M. Nathalin Cleuet rappelle qu'il faut revoir le devis des panneaux de signalétique pour le finaliser.

- Sécurité routière

Les conseillers municipaux demandent un fauchage de la végétation aux carrefours dangereux. L'agent technique devrait intervenir rapidement.

- Grange du Paradis

Compte tenu de la fréquentation de la grange par le public et les divers spectacles qui y sont proposés, Monsieur le Maire envisage d'y faire installer des blocs de sécurité.

Fin de la réunion 23h30